

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération
bisontine**

Séance du 20 mai 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine convoqué le lundi 11 mai 2026, s'est réuni à 17 h 00 au Conseil Départemental (Salle Joubert), d'abord sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur Martial DARDELIN puis sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 29

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 17h30 et levée à 19h30

Etaient présents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Marc SAUMONT, Jérôme THEVENOT.

Grand Besançon Métropole : Hasni ALEM, Florent BAILLY, Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°4), Catherine BARTHELET, Anne BIHR, Nathalie BOUVET, Jimmy BRESILLION (représenté par Eléonore METZGER), Martial DEVAUX, Jean-Philippe DEVEVEY, Marc GIRARDOT, Hervé GROULT, Pierre-Charles HENRY, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Valérie MAILLARD, Jean-François MENESTRIER (représenté par Damien LIARD), Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN (représenté par Christian DAVID), Anthony NAPPEZ, Anthony POULIN, Anne-Rachel SCHERTZ, Fabrice TAILLARD, Patrick VERDIER.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Geneviève MAILLET-GUY, Jérôme THEVENOT (à partir du rapport n°6).

Grand Besançon Métropole : Laurence MULOT CESARI, Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°6).

Mandants : Laurence MULOT CESARI, Geneviève MAILLET-GUY, Guillaume BAILLY (jusqu'à la fin du rapport n° 3), Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°6), Jérôme THEVENOT (à partir du rapport n°6).

Mandataires : Jean-Paul MICHAUD, Martial DARDELIN, Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la fin du rapport n° 3), Valérie MAILLARD (à partir du rapport n°6), Marc SAUMONT (à partir du rapport n°6).

Secrétaire de séance : Eloy JARAMAGO

Délibération n°2026/20

Rapport 11: Désignation du représentant du SMSCoT à la Fédération Nationale des SCOT

Désignation du représentant du SMSCoT à la Fédération Nationale des SCoT

Rapporteur : M. le Président, Jean-Paul MICHAUD

Le Syndicat Mixte est adhérent depuis 2011 à la Fédération Nationale des SCoT, association composée d'établissements publics de SCoT et de membres associés.

Elle a pour objet :

- de fournir à ses membres toute information utile relative aux schémas de cohérence territoriale (SCoT), qu'il s'agisse de leur contenu, des procédures ou des pratiques mises en œuvre ; la Fédération constitue, pour ses membres, un centre de ressources pour accompagner, éclairer et faciliter l'élaboration et la gestion des SCOT ; elle favorise la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences entre ses membres ;
- de représenter les établissements publics de SCOT et leurs intérêts auprès des autorités publiques et de tout organisme concerné par les SCOT ; elle exprime des avis et propositions auprès de l'État, des collectivités publiques, des élus et de leurs associations, et, de façon générale, auprès de tout organisme public ou privé en rapport avec les SCOT et les thématiques qu'ils traitent ; elle peut engager des actions contentieuses dans l'intérêt des établissements publics de SCOT

Conformément à l'article 4 des statuts de cette association, le Comité syndical doit désigner un représentant et un suppléant pour le représenter au sein des instances de la Fédération. A défaut, le président de l'établissement public en est le représentant au sein des instances de la Fédération.

A l'unanimité, le Comité Syndical désigne, Jean-Paul MICHAUD comme son représentant et Fabrice TAILLARD, son suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le président



Jean-Paul MICHAUD